

Madame Amélie de Montchalin, Ministre de la transformation et de la fonction publiques 101, rue de grenelle 75007 Paris

Bagnolet, le 07 janvier 2022

Objet : préavis de grève le 13 janvier 2022 des personnels territoriaux travaillant dans les écoles et les établissements scolaires

Madame la Ministre,

Les cas de covid-19 se multiplient dans les écoles et les établissements scolaires, entraînant désorganisations et risques sanitaires pour les personnels de l'Education nationale et de la territoriale.

En raison d'un protocole sanitaire national très fluctuant à mettre en place dans des délais intenables, et du manque de moyens mis à disposition des collectivités pour équiper les locaux scolaires afin d'en réduire les risques sanitaires, les agents se retrouvent mis en difficulté.

L'Unsa territoriaux revendique un renforcement de leurs conditions de travail et demande :

- des consignes discutées et adaptées à la réalité, communiquées clairement aux agents, avec des délais raisonnables de mise en oeuvre,
- des équipements de protection et de prévention en nombre (masques chirurgicaux et FFP2, autotests, capteurs de CO2), dès les prochains jours et pas dans plusieurs semaines.

L'Unsa Territoriaux dépose le présent préavis de grève, pour le jeudi 13 janvier 2022 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale exerçant dans les écoles et établissement scolaires.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Secrétaire générale

Sylvie Ménage